

Abidjan, le **18 OCT 2018**

**NOTE D'INFORMATION**

**A L'ATTENTION DES PHARMACIENS DEMANDEURS D'UN EMLACEMENT  
POUR LA CREATION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**CHERS CONFRERES, CHERES CONSOEURS,**

Par la présente note d'information, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la date limite pour le paiement des frais de dossier de demande de site pour la création d'officine privée de pharmacie d'un montant de cent mille francs (100 000F) CFA, initialement prévue le 19 octobre 2018, est reportée au **05 novembre 2018**.

Ces frais de dossier sont payables **une seule fois** par le pharmacien demandeur d'un emplacement jusqu'à ce qu'il bénéficie d'une attribution de site.

Salutations confraternelles.

**Pour le Secrétariat de la Commission  
de Programmation des officines**

**Le Directeur de la Pharmacie et du Médicament**

  
Le Directeur  
**DOCTEUR DUNCAN A. RACHEL**